
Présentation PROJET METAL

Synthèse du projet à destination
des collectivités locales



CITEO

Club du recyclage de l'emballage léger

CELAA

en aluminium et en acier

SOMMAIRE

1. Mieux recycler l'aluminium, une nécessité
2. Pourquoi le projet métal ?
 - *Des taux de recyclage de l'aluminium multipliés par 2 en moyenne*
 - *Un intérêt économique évident*
 - *Des avantages écologiques indéniables*
3. Un partenariat tripartite pour accompagner le projet
4. Le standard expérimental de Citeo
5. Le fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums
6. Les supports de sensibilisation

Annexe 1 : Foire aux questions

Annexe 2 : Fiches bonnes actions

Annexe 3 : Article à personnaliser

MIEUX RECYCLER L'ALUMINIUM, UNE NECESSITE

Avec un taux de recyclage de 32%, l'aluminium fait partie des matériaux d'emballages les moins bien valorisés comparé au taux global de recyclage des emballages ménagers de 67%. Les bénéfices écologiques et économiques de la valorisation de l'aluminium sont pourtant indéniables puisqu'il présente l'avantage d'être recyclable à 100% et ce à l'infini. De plus, 95% de l'énergie nécessaire pour produire l'aluminium primaire est ainsi économisé.

Pour améliorer le recyclage de ces emballages, le Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier (CELAA) a initié, en concertation avec Citeo, 4 expérimentations ont été conduites dans les centres de tri des départements des Alpes-Maritimes, du Var et du Lot en 2010 puis des Hauts-de-Seine en 2012, chacun de ces centres de tri a été équipé d'un dispositif de tri adapté à tous les emballages métalliques.

Ces expérimentations ont démontré qu'une grande partie des emballages en aluminium et en acier réceptionnés par les centres de tri, notamment ceux de petite taille (feuilles aluminium, capsules de café, bougies chauffe-plat, boîtes boisson et conserves de petit format, bouchons à vis...) tombaient dans ce qu'on appelle les « refus de tri » et n'étaient par conséquent pas recyclés alors qu'ils pouvaient être récupérés via l'installation de machines à courants de Foucault sur les "refus de tri.

POURQUOI LE PROJET METAL ?

Les 3 années d'expérimentation ont permis d'établir la faisabilité technique, l'intérêt économique et la pertinence environnementale de la récupération de l'aluminium et de l'acier issus des refus dans les centres de tri.

- **Des taux de recyclage de l'aluminium multipliés par 2 en moyenne**

L'installation d'une machine à courants de Foucault pour trier les emballages en aluminium présents dans les refus de tri ou les fines s'est révélée particulièrement efficace puisque les centres de tri pilotes ont augmenté le taux de récupération de l'aluminium de 50 à 100%. Ils ont, de plus, recyclé davantage d'emballages en acier qui étaient eux aussi présents dans les refus.

Le CELAA a également travaillé à la consolidation de la filière de reprise et de valorisation des emballages souples en aluminium aux côtés de France Aluminium Recyclage. Les emballages rigides ou semi-rigides en aluminium pourront toujours être envoyés dans les filières de reprise classiques (recyclage de l'aluminium dans les fours de fusion). Les emballages souples en aluminium seront, quant à eux, orientés vers une unité de pyrolyse qui garantira un recyclage efficace.

QU'EST-CE QUE LA PYROLYSE ?

La pyrolyse est un procédé qui permet de recycler les aluminiums recouverts d'un vernis ou d'une couche de plastique. Cette technique consiste à porter les emballages à une température comprise entre 500 et 550°C dans une atmosphère pauvre en oxygène. Les produits organiques (verniss, laques, plastiques ou papiers) sont ainsi brûlés alors que l'aluminium reste intact. Cette technique permet donc de valoriser l'aluminium qui serait en grande partie brûlé dans un four de fusion traditionnel dont la température est comprise entre 750° et 850°. On obtient avec la pyrolyse des granulats, des poudres ou des fragments d'emballages.

- **Un intérêt économique évident**

Cet investissement, assez modeste à l'échelle d'un centre de tri, bénéficie d'un bon amortissement dans les centres qui traitent un volume de déchets important et dont les performances de tri de l'aluminium et de l'acier étaient peu élevées avant l'expérimentation. Les revenus liés à la revente des matériaux, l'économie de l'enfouissement et les soutiens versés par Citeo à la tonne supplémentaire augmentent d'autant plus lorsque les collectivités renforcent leurs consignes de tri et encouragent les habitants à déposer dans le bac de tri tous les emballages métalliques, quelle que soit leur taille (ce qui, par ailleurs, facilite le geste de tri).

- **Des avantages écologiques indéniables**

Sur la durée de l'expérimentation, ce sont près de 250 tonnes d'emballages métalliques qui ont échappé à l'enfouissement ou à l'incinération et ont pu être recyclés. Or, l'aluminium se recycle sans altération de ses propriétés, il est donc regrettable de l'enfouir ou de l'incinérer.

UN PARTENARIAT TRIPARTITE POUR ACCOMPAGNER LE PROJET

Afin d'accompagner le projet métal, un partenariat tripartite a été mis en place entre l'Association des Maires de France, Citeo et le CELAA qui ont fait du développement de la collecte, du tri et du recyclage des petits emballages et objets en métal un enjeu à vocation nationale.

Ce partenariat vise à renforcer la collecte, le tri et le recyclage de l'aluminium et à encourager l'ensemble des acteurs impliqués : collectivités locales, associations, opérateurs, metteurs sur le marché, recycleurs et citoyens à s'impliquer.

LE STANDARD EXPERIMENTAL DE CITEO

Afin d'améliorer le recyclage de l'aluminium de collecte sélective et inciter les collectivités à intégrer le projet métal, Citeo a créé un standard expérimental sur l'aluminium extrait sur les refus. Ce standard permettra aux collectivités de bénéficier du soutien de Citeo pour ces petits aluminiums.

Pour en bénéficier, les collectivités doivent répondre aux conditions suivantes :

- Une capacité de traitement du centre de tri supérieure à 15 000 tonnes
- La mise en place d'actions de communication auprès des habitants
- Une quantité d'aluminium importante dans les refus
- La mise en place d'un dispositif de captage de ces fractions d'aluminium
- La mise en place du dispositif pour l'ensemble des collectivités liées au centre de tri
- La contractualisation avec un repreneur qui dispose des débouchés adaptés

LE FONDS DE DOTATION POUR LE RECYCLAGE DES PETITS ALUMINIUMS

Parallèlement à la mise en place du standard expérimental, Nespresso, partenaire fondateur du CELAA, a créé un fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums qui vise à accélérer le tri et le recyclage de ces petits déchets en aluminium en permettant aux collectivités de bénéficier d'un soutien financier complémentaire.

Les collectivités qui participeront au standard expérimental de Citeo pourront faire une demande de dotation auprès du fonds.